

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 Janvier 2019**

**Présents :**

**M.M Philippe CHALLANT, Jean-Pierre GROSJEAN,  
Serge GREMILLOT, Alexandre BINDA, Olivier  
DUFLOS, Didier DAUBIE**

**Mmes Annie GRASSELER, Julienne EME,**

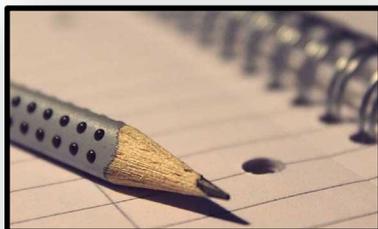
**Procurations: Mme Agathe FORNEVILLE à M. Didier DAUBIE  
M. Didier MAZZONI à M. Serge GREMILLOT**

**Secrétaire de séance: . Didier DAUBIE**

**1 - Désignation d'un secrétaire de séance**

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire  
désigne à l'unanimité,**

- Monsieur **Didier DAUBIE** en tant que secrétaire de séance.



## **2 - Approbation de la séance précédente**

### **Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire adopte à l'unanimité,**

- Le Procès-verbal de la séance du 10 Décembre 2018.



## **3 - Décision modificative (modification de la délibération n°62/18)**

Suite à une observation de la Trésorerie sur la décision modificative votée lors du conseil municipal du 10 décembre 2018 concernant des opérations de mouvements de crédits afin d'intégrer aux travaux les frais de publicité en annonces légales d'un marché public (réfection voirie rue d'Eloie et Impasse du Charron), il convient de modifier les écritures comme suit :

Crédit à ouvrir Chapitre 041		Crédits à ouvrir Chapitre 041	
Article 2033 « Frais d'insertion »	+ 108.00 €	Article 2315 « Immobilisation en cours »	+ 108.00 €
TOTAL :	+ 108.00 €	TOTAL :	+ 108.00 €

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- valide les virements de crédits tels présentés ci-dessus.



## **4 - Demande de subvention au titre de la DETR**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les projets de travaux routiers pour l'année 2019.

La réfection de certaines voiries est devenue nécessaire pour permettre d'assurer la sécurité des riverains, des automobiles et des piétons. Les travaux pourraient se dérouler à l'été 2019.

Il s'agit des rues suivantes :

- Rue Nouvelle,
- Impasse Garret (2<sup>ème</sup> partie sur 395 mètres),
- Impasse des Nos,
- Rue des Prés.

De plus, pour assurer la sécurité des piétons, il convient de réaliser un trottoir Grande rue, qui s'étend du n°34 (devant le coiffeur) à l'intersection de la rue de Lachapelle et la réalisation de places de parking. Par ailleurs, il est également prévu de recouvrir par de l'enrobé un trottoir existant rue d'Eloie, qui est actuellement en terre naturelle.

Le coût de l'opération s'élève à 90 000 € HT soit 108 000 € TTC.  
Le Conseil Municipal sollicite une aide financière au titre de la DETR 2019 au taux maximum de 40% soit un montant de 36 000 €.

Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant H.T	Détail	Montant H.T	Taux
Réfections voiries <u>communales</u> Rabotage de chaussée Réglage et reprofilage Réalisation d'une couche d'imprégnation à l'émulsion de bitume Fourniture et pose d'enrobés	90 000.00 €	<u>Aides publiques sollicitées</u>  <b>DETR -2019</b>	<b>36 000.00 €</b>	<b>40 %</b>
		<u>Autofinancement</u> Fonds propres	54 000.00 €	60%
TOTAL :	90 000.00 €	TOTAL :	90 000.00 €	100 %

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Sollicite une aide financière au titre de la DETR année 2019 d'un montant de 36 000 €,
- Adopte l'opération qui s'élève à 90 000 € HT soit 108 000 € TTC, suivant devis,
- Approuve le plan de financement prévisionnel établi comme ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.



## 5 - Demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'assainissement seront réalisés en 2019 rue des Véronnes. En effet, il convient de mettre en place un collecteur pour le traitement des eaux pluviales. Les travaux pourraient se dérouler au printemps 2019.

Le coût de l'opération s'élève à 6 649 € H.T soit 7 978.80 € T.T.C.

Le Conseil Municipal sollicite une aide financière au titre de la DETR 2019 au taux de 19% soit un montant de 1 263.31 €.

Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant H.T	Détail	Montant H.T	Taux
<u>Pose d'un collecteur pour traitement des eaux pluviales</u>	6 649.00 €	<u>Aides publiques sollicitées</u>	1 263.31 €	19 %
		<b>DETR -2019</b>	3 390.99 €	51 %
		Grand Belfort		
		<u>Autofinancement</u> Fonds propres	1 994.70 €	30%
TOTAL :	6 649.00 €	TOTAL :	6 649.00 €	100 %

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Sollicite une aide financière au titre de de la DETR année 2019 d'un montant de 1 263.31 €,
- Adopte l'opération qui s'élève à 6 649 € HT soit 7 978.80 € TTC, suivant devis,
- Approuve le plan de financement prévisionnel établi comme ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.



## **6- Demande de subvention au titre de la DETR et au titre de la DSIL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux différentes infractions qui ont eu lieu à la salle des fêtes de la Maison Bardy ainsi qu'aux vestiaires du foot/atelier, il est devenu nécessaire de sécuriser le bâtiment par l'installation de la vidéosurveillance. Les travaux pourraient avoir lieu au printemps 2019.

Le coût de l'opération s'élève à 15 067.00 € H.T soit 18 080.40 € T.T.C.  
Le Conseil Municipal sollicite une aide financière au titre de la DETR 2019 au taux de 35% soit un montant de 5 273.45 € et une aide financière au titre de la DSIL 2019 au taux de 35% soit un montant de 5 273.45 €.

Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant H.T	Détail	Montant H.T	Taux
<u>Vidéosurveillance</u> Maison Bardy pose de 6 caméras + enregistreur Vestiaires /ateliers pose de 5 caméras + enregistreur Transfert d'images liaison WIFI longue distance	15 067.00 €	<u>Aides publiques sollicitées</u>		
		<b>DETR -2019</b>	<b>5 273.45 €</b>	<b>35 %</b>
		<b>DSIL - 2019</b>	<b>5 273.45 €</b>	<b>35 %</b>
		<u>Autofinancement</u> Fonds propres	4 520.10 €	30%
<b>TOTAL :</b>	<b>15 067.00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>15 067.00 €</b>	<b>100 %</b>

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:**

- Sollicite une aide financière au titre de la DETR année 2019 d'un montant de 5 273, 45 €,
- Sollicite une aide financière au titre de la DSIL année 2019 d'un montant de 5 273.45 €,
- Adopte l'opération qui s'élève à 15 067 € HT soit 18 080.40 € TTC, suivant devis,
- Approuve le plan de financement prévisionnel établi comme ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.



## **7 - Demande de subvention au titre de la DSIL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est devenu nécessaire d'installer une chaudière à gaz et de supprimer le système électrique des cumulus afin de réduire la consommation énergétique.  
Les travaux pourraient être réalisés à l'été 2019.

Le coût de l'opération s'élève à 8 000.00 € H.T soit 9 600.00 € T.T.C.  
Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la DSIL 2019 au taux maximum de 70% soit un montant de 5 600.00 €.

Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant H.T	Détail	Montant H.T	Taux
<u>Pose d'une chaudière gaz COLL KITABLE BL 900L SM1</u>	8 000.00 €	<u>Aides publiques sollicitées</u> <b>DSIL - 2019</b>	<b>5 600.00 €</b>	<b>70 %</b>
		<u>Autofinancement</u> Fonds propres	2 400.00 €	30%
TOTAL :	8 000.00 €	TOTAL :	8 000.00 €	100 %

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Sollicite une aide financière au titre de la DSIL année 2019 d'un montant de 5 600 €,
- Adopte l'opération qui s'élève à 8 000 € HT soit 9 600 € TTC, suivant devis,
- Approuve le plan de financement prévisionnel établi comme ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.



## **8 - Demande de subvention (Secours Catholique)**

Le Secours Catholique de Belfort sollicite une subvention de fonctionnement pour mener à bien les nombreuses actions engagées par l'Association.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 2 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions:**

- décide de ne pas octroyer de subvention à cette association.



## **9 - Demande de subvention (AFSEP)**

L'Association Française des Sclérosés en Plaques sollicite une subvention pour mener à bien ses projets et conduire efficacement ses actions.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 2 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions:**

- décide de ne pas octroyer de subvention à cette association.



## **10 - Encaissement d'un chèque (remboursement indemnités Novembre - Décembre 2018)**

*Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote de cette délibération.*

Madame la 1ère Adjointe propose au Conseil Municipal d'encaisser un chèque de 372.62 € correspondant au remboursement des indemnités perçues par Monsieur le Maire pour les mois de Novembre et Décembre 2018.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de 372,62 €.



## Questions Diverses

### Vandalisme Maison Bardy:

Suite au vandalisme avec effraction qui s'est déroulé début Janvier 2019 à la salle des fêtes la Maison Bardy, Monsieur le Maire a déposé une plainte au commissariat de gendarmerie. Une enquête est en cours.

Du matériel et du mobilier ont été détériorés.



### Dégât des eaux au secrétariat de Mairie:

Avec les fortes pluies de fin décembre, un dégât des eaux est survenu dans le bureau des Adjointes de la Mairie. Une déclaration a été faite auprès de l'assurance. Les travaux de remise en état (mur, plafond, au niveau de la toiture, façade...) devraient débiter prochainement.



### Proposition d'un riverain pour achat parcelle de terrain :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu en Mairie d'un riverain de la rue de la Pouchotte proposant l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la commune pour un montant de 500€. Cette demande a reçu un avis favorable des conseillers. Une délibération en ce sens sera prise au prochain conseil municipal.



## Eurockéennes - remerciements :

Suite au vote (au dernier conseil municipal) de la motion de soutien à Territoire de Musiques qui fait face à une hausse de l'indemnisation du coût relatif aux forces de sécurité, l'équipe du festival et le Directeur Général, Monsieur Jean – Paul ROLAND ont adressé en Mairie un courrier de remerciements pour l'initiative prise par l'équipe municipale.



## Marquage au sol :

Un devis a été sollicité pour la réalisation du marquage au sol des passages piétons et des bandes de stop. Les travaux seront réalisés en enduit à froid bi-composant certifié 1 000 000 passages NF2. Le coût des travaux s'élève à 1 584 € H.T.



## Secrétariat:

Depuis le 7 Janvier 2019, Madame Claudine DUSAUTOIS vous accueille tous les vendredis matins au secrétariat de mairie.

Rappel des horaires d'ouverture au public du secrétariat de Mairie:

Lundi: 14h00-17h30

Mardi : 9h00-12h00 / 17h30-19h00

Mercredi: fermé

Jeudi: 17h30-19h00

Vendredi: 9h00-12h00

Samedi: fermé



## RAPPEL recensement de la population:

Nous vous rappelons que le recensement de la population a lieu actuellement sur notre commune depuis le 17 Janvier et ce jusqu'au 16 Février 2019 inclus. C'est un devoir civique qui permet de déterminer la population officielle de la commune. De ces chiffres, découle le montant des dotations de l'Etat allouées à chaque commune.

Pour rappel, les agents recenseurs sont tenus au secret professionnel. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée. **Vous avez la possibilité de répondre par internet, c'est plus pratique, plus rapide, plus simple et plus écologique!**

Nous vous remercions de réserver aux agents recenseurs le meilleur accueil. Votre participation est essentielle, nous sommes tous concernés.

Les agents recenseurs :

Mlle Julie DIJOUX



Mme Djamila BOURDELEIX



## Bilan du tri sur la commune:

Le Grand Belfort a dressé un bilan sur le tri réalisé sur la commune en 2018.  
Il en ressort les chiffres suivants:

### ➤ Qualité du tri au 1er contrôle:

Sur 119 bacs bruns OMR contrôlés:

- 58% de bacs conformes (69 bacs),
- 42% de bacs non conformes (50 bacs) dont 28% avec des ordures ménagères déposées en vrac (sans sac poubelle) dans le bac.

### ➤ Qualité du tri au 2ème contrôle:

Sur 41 bacs bruns OMR contrôlés:

- 66% de bacs conformes (27 bacs),
- 14% de bacs non conformes (14 bacs) dont 50% avec des ordures ménagères déposées en vrac (sans sac poubelle) dans le bac.

### Types d'erreur de tri:

Les déchets suivants:

- Verre → containers à verre
  - Papier/carton
  - Métal / alu
  - Bouteille plastique
  - Déchets verts → déchetterie
  - Vêtements → containers Le Relais
- } bac jaune

ne doivent pas être déposés dans le bac brun mais dans les différents containers mis à votre disposition.



## Campagne de piégeage de chats:

A la demande d'habitants et suite à la recrudescence de la population féline rue de Valdoie, **une campagne de piégeage** visant à limiter cette expansion va être mise en place par le service des gardes champêtres du **29 Janvier au 31 Mars 2019 inclus.**

Afin de sélectionner uniquement les animaux sauvages, il est demandé aux propriétaires de chats domestiques de procéder à leur identification par tatouage ou par transpondeur (puce). Obligatoire pour tous les chats depuis le 1er Janvier 2012.

Tout chat identifié par ces procédés sera relâché.

Si toutefois votre animal était capturé, vous pourrez vous adresser à la **Fourrière Départementale au 03.84.46.37.14**, où les animaux capturés seront déposés. Par ailleurs, il est important de signaler que les campagnes de piégeage de chats sont la conséquence d'un nourrissage illicite.



## NOUVEAU

Une borne de collecte pour les piles usagées a été mise en place en Mairie.

Elle se situe dans le couloir de la Mairie au rez-de-chaussée.

**Vous pouvez y déposer toutes vos piles et petites batteries usagées!**

